

Budget 2022

Présentation à la presse
Municipalité de Lausanne

12 octobre 2021



Ville de Lausanne



Sommaire

- Chiffres clés
- Evolution des charges
- Evolution des revenus
- Investissements
- Plafond d'endettement 2021-2026
- Conclusions



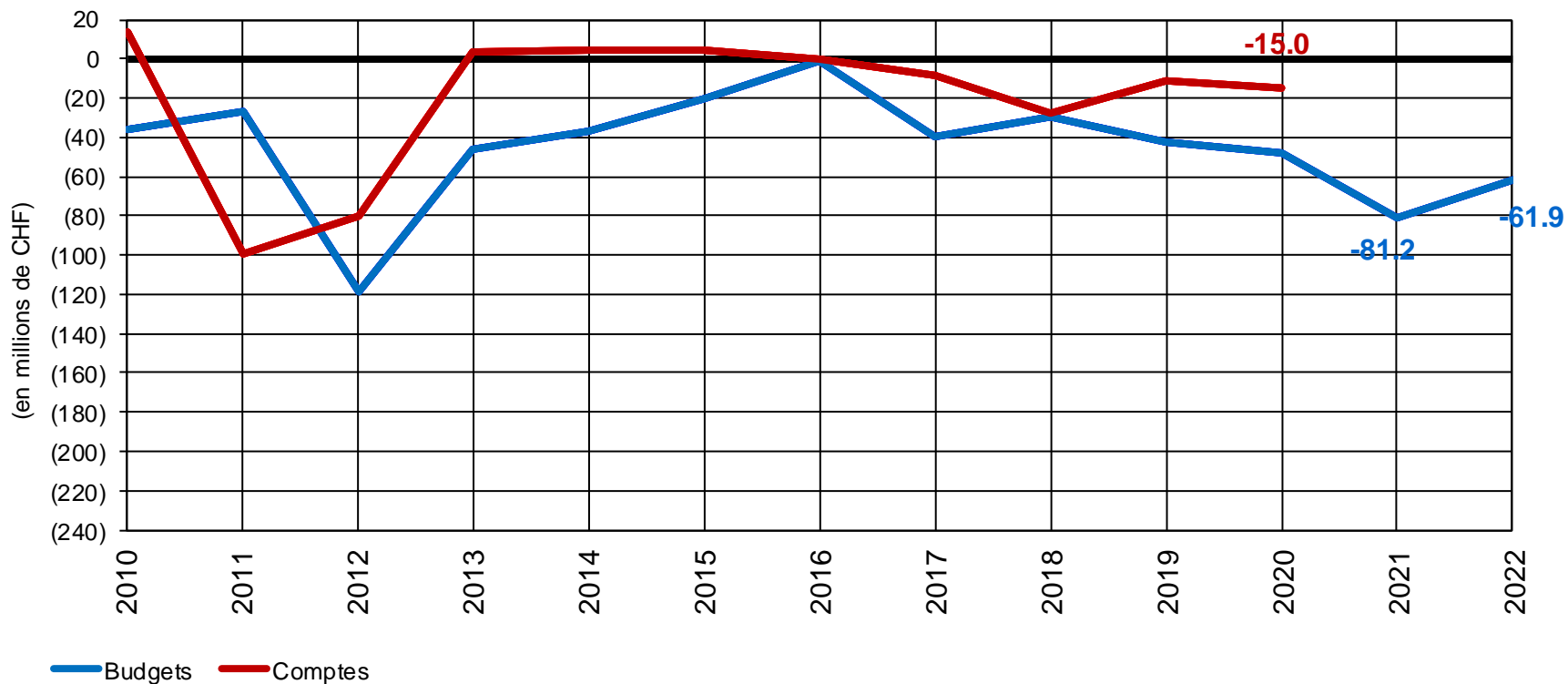
Chiffres clés

Chiffres clés

en millions de CHF

C2020	B2021		B2022	Ecart (B22-B21)
-15.0	-81.2	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-61.9	19.3
141.4	37.4	Autofinancement du compte de fonct.	43.9	6.4
110.2	178.3	Investissements nets	256.9	78.6
31.2	-140.9	Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement	-213.1	-72.2

Evolution du résultat



Tendances principales

- Mesures de soutien au COVID 19 maintenues au budget 2022 : Transports publics, social, économie
- Impacts de la péréquation en hausse (CHF 11 mios)
- Nouvelle réductions fiscales proposées par le Canton – impact pour les communes CHF 25 mios (Lausanne : CHF 5 mios soit un point d'impôt)
- Mise en œuvre du plan climat (CHF 5.2 mios)
- Financement des domaines prioritaires (CHF 7.9 mios)
- Réduction du résultat des SIL (électricité CHF 8.5 mios)
- Régularisation des auxiliaires (50 personnes)

Impacts COVID-19 sur le budget

- Le budget 2022 est fortement marqué par la prise en compte des effets du COVID-19.

En millions CHF	2021	2022	Ecart
Fiscalité	23.30	13.30	-10.00
Total Revenus	23.30	13.30	-10.00
Prise en charge du déficit des transports publics	9.00	5.40	-3.60
Augmentation de la participation à la cohésion sociale (impact du décompte)	5.00	5.00	0.00
Soutien aux commerces (volet social)	4.30	0.00	-4.30
Soutien à Lausanne Tourisme	0.60	0.60	0.00
Soutien à l'apprentissage	0.50	0.50	0.00
Prolongation de la gratuité des terrasses	0.10	0.00	-0.10
Amendement CC Economie	3.00	0.00	-3.00
Amendement CC Sports	3.00	0.00	-3.00
Total Charges	25.50	11.50	-14.00
Eléments COVID-19	48.80	24.80	-24.00

- Le résultat du budget 2022 intègre CHF 25 mios en lien avec le COVID

Evolution du résultat hors COVID

en millions de CHF

	Budget 2021	Budget 2022	Ecart
Charges	1'850.1	1'861.1	10.9
Revenus	1'768.9	1'799.1	30.2
Résultat (déficit)	81.2	61.9	-19.3
Effets COVID	-48.8	-24.8	24.0
Résultat (déficit) hors COVID	32.4	37.1	4.7

- Hors impacts liés au COVID-19 et sans les décisions du Canton (baisse de la fiscalité), le déficit au B2022 s'établirait à environ CHF 32 mios.



Evolution des charges

Evolution des charges B2021 – B2022

Charges (en mios de CHF)	B 2021	B 2022	Variation	En %
Charges de fonctionnement publiées	1'850.1	1'861.1	10.9	0.6%
- Imputations internes (gr. 39, équivalence au gr. 49) et transferts subventions		-1.1		
+ SiL : Augmentation des achats d'énergie destinés à la revente (gr. 312)		-12.0		
Total des charges apurées	1'850.1	1'848.0	-2.1	-0.1%
Effets COVID-19	-25.5	-11.5		
Total des charges apurées hors COVID-19	1'824.6	1'836.5	11.9	0.7%

L'évolution des charges hors COVID-19 s'établit à 0.7% soit :

- CHF 13.1 mios Financement des thématiques prioritaires (y c. plan climat)
- CHF 4.3 mios Alimentation du fonds de péréquation
- CHF -4.0 mios Diminution de charges dans le domaine de l'eau intégralement autofinancées (hors imputations internes)

Mise en œuvre de Plan climat (CHF 5.2 mios)

- Subventions abonnements des transports publics
- Financement des bases de la politique climatique
 - Pérennisation de 3.5 ept pour la gouvernance et observatoire environnement, études et démarches participatives
- Renforcement du transfert modal
- Renforcement du soutien à la rénovation de bâtiment

Développement de 429 places en pré- et parascolaire et renforcement structures 7-8P (160 places à midi et 72 le soir)

- Accueil de jour de la petite enfance (CHF 1.6 mio, +89 places)
 - Poursuite du développement de nouvelles places d'accueil en préscolaire
 - Pérennisation des places ouvertes en 2021
 - Création de 51 nouvelles places en préscolaire (0-4 ans), 24 nouvelles places pour les 4-6 ans et 14 nouvelles places en haltes-jeux type jardins d'enfants
- Création de places d'accueil parascolaire (CHF 4.2 mios, +340 places)
 - Ouverture de 160 nouvelles places en APEMS à la rentrée 2021
 - 180 places supplémentaires prévues par la rentrée 2022 et ouverture de 3 nouvelles structures
 - Poursuite de 3 projets pilotes d'accueil parascolaire 7-8P à la rentrée 2021 et ouverture de 3 autres structures 7-8P à la rentrée 2022 (160 places supplémentaires à midi et 72 places le soir dès la rentrée 2022)
- Création de 55 ept en lien avec l'accueil de jour

Autres domaines prioritaires (CHF 2.1 mios)

- Sécurité publique
 - Engagement de (11 EPT) d'aspirants policiers et policiers formés supplémentaires
- Soutien au sport pour toutes et tous et Fête fédérale de Gymnastique
- Mesures de soutien à l'apprentissage
- Soutien à la culture et politique du livre
 - Augmentation de subventions, renforcement administratif
- Régularisation de 20 ept d'auxiliaires (50 personnes)



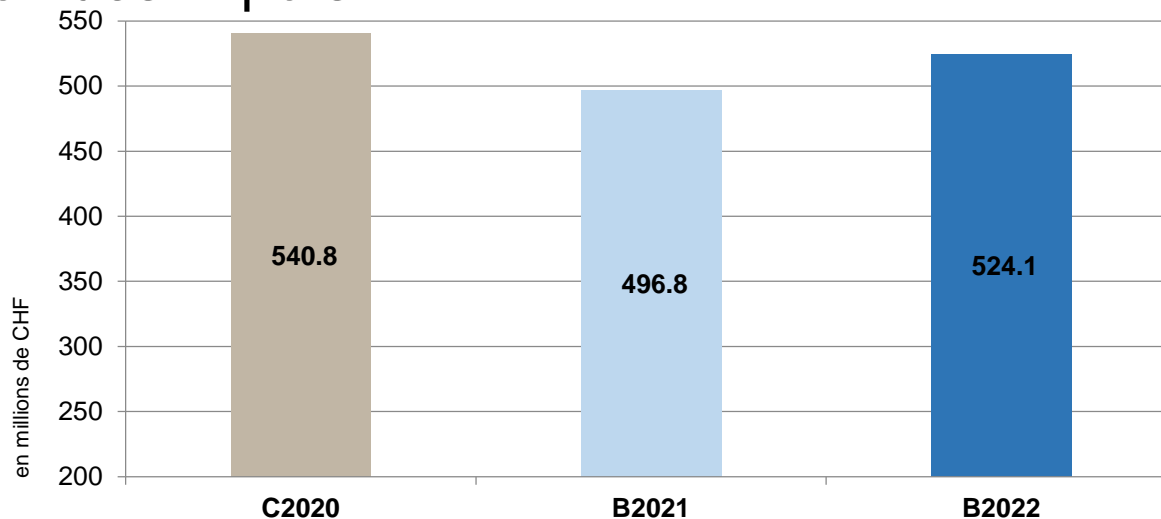
Evolution des revenus

Evolution des revenus B2021 – B2022

Revenus (en mios de CHF)	B2021	B2022	Variation	En %
Revenus de fonctionnement publiés	1'768.9	1'799.1	30.2	1.7%
- Imputations internes (gr. 39, équivalence au gr. 49) et transfert subventions		-1.1		
+ SiL : Augmentation des ventes d'énergie (gr.435)		-12.0		
Total des revenus apurés	1'768.9	1'786.1	17.2	1.0%
Effets COVID-19	23.3	13.3	-10.0	
Total des revenus apurés hors effet COVID-19	1'792.2	1'799.4	7.2	0.4%

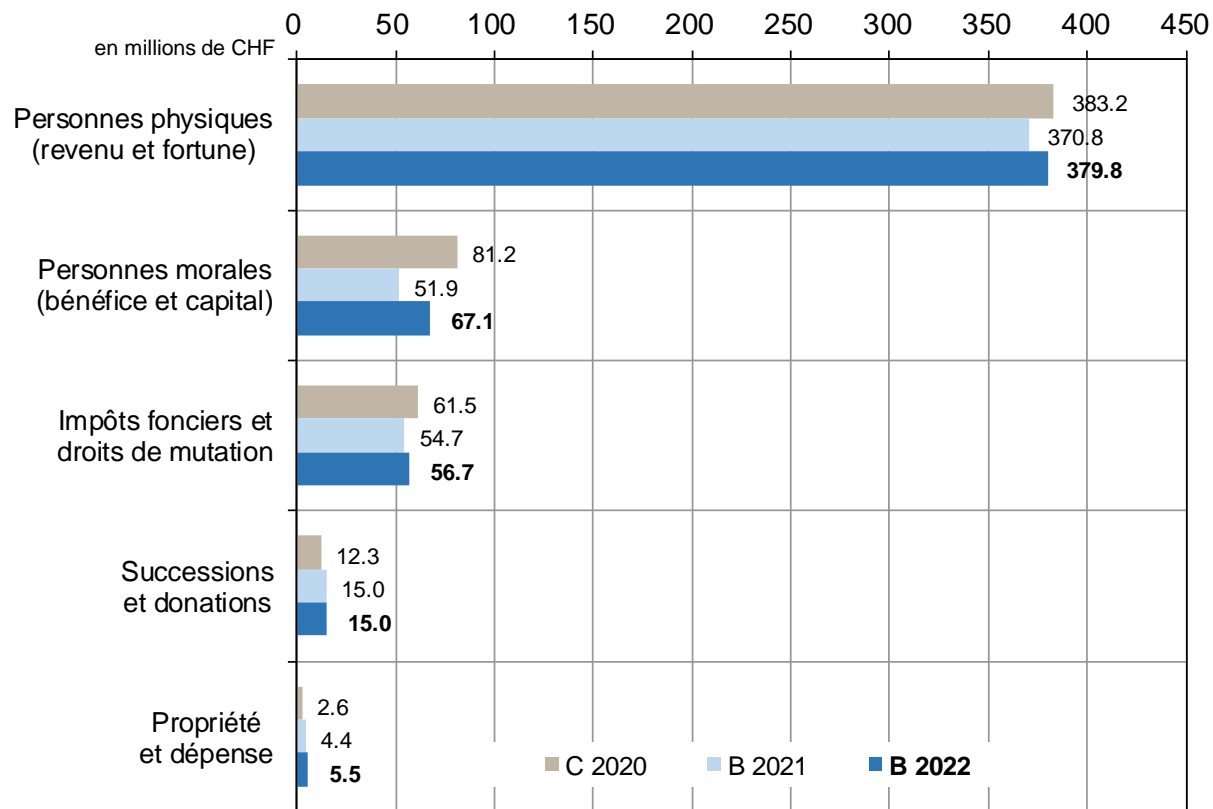
- CHF +17.0 mios Augmentation des recettes fiscales apurée des effets COVID (CHF +27 mios globalement, yc réductions proposées par le Canton)
- CHF +9.2 mios Financements en lien avec des thématiques prioritaires (climat, petite enfance,...).
- CHF -6.7 mios Retours péréquatifs (retours solidarité et thématiques)
- CHF -8.5 mios Baisse des recettes sur l'électricité
- CHF -8.9 mios Diminution des revenus en lien avec le domaine de l'eau (hors imputations internes)

Evolution des impôts



- Evolution des recettes fiscales de CHF 27.3 mios
 - Atténuation des effets liés à la pandémie (CHF +10 mios)
 - Amélioration des impôts sur les personnes morales, impact RFFA (CHF 12 mios, hors COVID)

Evolution des impôts



- **Personnes physiques (+9 mios)**
 - Y c. la perte de CHF 5 mios issue de la modification du CE (déductions suppl.)
- **Personnes morales (+15.2 mios)**
- **Autres impôts (+3.1 mios)**
 - Impôts fonciers et droits de mutation (+2 mios)
 - Impôts divertissements (1.1 mios)

Total : CHF +27.3 mios



Investissements

Dépenses d'investissement en 2022

- Niveau d'investissement historique (CHF 300 mios bruts)
- Poursuite de la politique anticyclique et des thématiques prioritaires :

Etablissements scolaires (rénovations et constructions) Rénovation du collège Saint-Roch, Assainissement des bâtiments scolaires, Restructuration annexe du Belvédère, Construction d'une école primaire aux Plaines-du-Loup, Nouvelle construction Béthusy	CHF 32.6 mios
Rénovation bâtiments du PA Rénovation du Centre funéraire de Montoie, Théâtre de Vidy, Programme d'entretien et importants travaux de rénovation de divers bâtiments du patrimoine administratif, Assainissement piscine Mon-Repos, Assainissement et entretien des installations sportives, Espaces des inventions	CHF 29.6 mios
Mobilité PALM BHNS Confrérie / Saint-François, Réaménagement de l'av. d'Echallens, Réalisation de mesures de protection contre le bruit, Mobilité douce, Interface M3, Réseau de mobilité durable, Sécurisation des itinéraires piétons et cyclistes	CHF 31.6 mios

Dépenses d'investissement en 2022

- Autres financements octroyées des thématiques majeures :

Métamorphose Ecoquartiers des Plaines-du-Loup, Ecoquartier des Prés-de-Vidy, Tuilière	CHF 31.8 mios
Entretien, Réseaux Renouvellement du réseau électrique, Rénovations et extensions des réseaux, Extension réseaux chaleur	CHF 69.8 mios
Investissements dans le domaine de l'eau Réfection de l'usine de Saint-Sulpice, Réservoir et station de pompage de Matalègre, Réfections des collecteurs, Réfection de la conduite d'amenée du Pays d'Enhaut et du Pont-de-Pierre, Rénovation et extensions des réseaux, Remplacement des modules d'ultrafiltration	CHF 39.9 mios
Autres investissements Déplacement du MUDAC à Plateforme 10, Smart metering, Rénovation port d'Ouchy, Entretien annuels SPADOM, Canopée, Projets informatiques, Rues vivantes, Plan Lumières	CHF 61.7 mios



Plafond d'endettement 2021-2026

Fixation du plafond d'endettement 2021-2026

- La feuille de route de la Municipalité pour la législature 2021-2026 vise à répondre à des enjeux majeurs pour notre collectivité notamment :
 - ▶ la mise en œuvre du Plan climat ;
 - ▶ la poursuite du projet Métamorphose ;
 - ▶ les rénovations et constructions scolaires ;
 - ▶ les projet dans le domaine de la mobilité (Tram, M3, Axes forts, ...)
 - ▶ le déploiement des projets prioritaires ou prestations supplémentaires à la population (ex. développement de places pré- et parascolaire).
- La mise en œuvre de ces projets nécessitera des ressources financières importantes durant la législature.

Fixation du plafond d'endettement 2021-2026

- Législature 2016-2021 : Plafond fixé à CHF 2.4 milliards nets
- Grâce à sa gestion rigoureuse et la mise en œuvre de deux plans structurels d'améliorations financières (CHF 75 mios pérennes), l'endettement est resté stable
- En application des recommandations du Canton, l'endettement net hors patrimoines autofinancés s'élève à CHF 1.9 milliards à fin 2020
- Le maintien du plafond d'endettement à CHF 2.4 milliards nets pour une législature supplémentaire permet de disposer de suffisamment de marge de manœuvre (CHF 500 mios)
- La situation financière de la Ville devra être suivie de manière attentive selon les principes de gestion financière mis en œuvre par la Municipalité
- Soucieuse des équilibres financiers, la Municipalité lancera progressivement une troisième démarche PSAF dès le budget 2023
- Objectif financier de CHF 20 mios pérennes



En conclusion

Conclusions I

- Dans un contexte sanitaire compliqué, la Municipalité prend ses responsabilités avec une gestion rigoureuse tout en développant les prestations nécessaires à la population »

Ainsi, avec le budget 2022, la Ville :

- poursuit son engagement pour soutenir la population en temps de crise (effets COVID de CHF 25 mios);
- Poursuit activement le développement des thématiques prioritaires en lien avec l'urgence climatique, l'accueil de jour, la démographie scolaire, la sécurité et la mobilité;
- alloue des enveloppes d'investissement historiquement élevées afin de répondre aux différents enjeux (près de CHF 300 mios bruts).

Conclusions II

- Le maintien du plafond d'endettement à CHF 2.4 milliards nets pour une troisième législature permet de répondre à ces enjeux
- Soucieuse des équilibres financiers, la Municipalité lancera progressivement une troisième démarche PSAF de CHF 20 millions pérennes dès le budget 2023
- Maintien des efforts en vue de garantir à terme des finances équilibrées pour répondre au mieux aux enjeux sociaux et climatiques à venir.
- Afin de soutenir ces équilibres, la Municipalité est d'avis que l'anticipation de l'augmentation de la contribution de l'Etat à la cohésion sociale doit intervenir en 2022 déjà.